

Discours de Cédric Renaud

Président de l'ANCTS

Congrès 2018

Vendredi 15 juin - Lyon

(Seul le prononcé fait foi)

Mesdames et messieurs les élus locaux,

Mesdames et messieurs les adhérents de l'ANCTS, chers amis,

Mesdames et messieurs les cadres et agents territoriaux,

Mesdames et messieurs les policiers nationaux et gendarmes, nos
partenaires au quotidien,

Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir à ce Congrès 2018 de
l'Association Nationale des Cadres Territoriaux de la Sécurité.

Je voudrais tout d'abord remercier les élus et les agents de la Ville de
Lyon et de la mairie du 8^{ème} arrondissement qui nous accueillent si

généreusement aujourd'hui. C'est un honneur de pouvoir ainsi m'exprimer dans une ville chargée d'histoire et néanmoins résolument tournée vers l'avenir. Un grand et sincère « Merci » pour cet accueil.

Depuis plus de 3 ans désormais, notre association œuvre afin de rassembler et représenter les cadres qui, au sein des collectivités territoriales, traitent des questions de sécurité publique, de sécurité civile ou de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Et le travail ne manque pas : état d'urgence, projets et propositions de lois divers et variés, catastrophes naturelles, risque technologique, question touchant la jeunesse, dispositifs de prise en charge des violences intrafamiliales, nos domaines d'action sont tellement nombreux qu'il m'est difficile de tous les énumérés aujourd'hui. Nous sommes consultés dans l'ensemble de ces domaines. Le nombre des sollicitations démontre aujourd'hui que nous sommes devenus un interlocuteur crédible dans le paysage territorial. C'était l'un des objectifs poursuivis lors de la création de l'ANCTS.

Le pari n'était pourtant pas gagné. Le 14 janvier 2015, nous étions trois à constituer cette association originale. Nous partions de rien, ou presque, et je dois rendre hommage à mes deux collègues Emmanuel Damato et Christophe Duclos avec lesquels j'ai débuté cette aventure. Une forme originale donc, car nous n'avons, à l'époque, pas opté pour une structure syndicale. Le débat a existé entre nous ; il existe encore. Mais le nombre relativement restreint d'agents concernés nous a incités à ne pas nous diviser selon des convictions syndicales que nous savions différentes. Nous avons voulu l'ANCTS comme un interlocuteur crédible mais aussi le plus constructif possible. Aux élus la légitimité électorale issue du suffrage universel, à nous la légitimité technique au service de leurs programmes dans toute leur diversité. La confusion ne devait, ne doit et ne devra pas exister. Mais ce respect de l'expression démocratique ne doit pas exclure la franchise, et nous n'avons jamais limité nos actions. Nous avons parfois privilégié le travail discret à une communication à outrance. C'est aussi cela notre marque de fabrique et c'est l'un des points qui incite certains

responsables à nous contacter. De même, nous avons fait reposer le concept de l'ANCTS sur la prise en compte de la fonction exercée, et non sur le cadre d'emploi ou sur la catégorie. En visant les agents exerçant une fonction d'encadrement ou d'expertise, nous savions que nous allions englober toute la diversité de la fonction publique territoriale. Nous n'avons pas été déçus ! Nous comptons aujourd'hui dans nos rangs des DGA, des administrateurs territoriaux, des attachés, des ingénieurs, des rédacteurs, des techniciens, des policiers municipaux et des gardes champêtres. Ils sont titulaires ou contractuels, et exercent sur l'ensemble du territoire national, en métropole et outre-mer. Dès le début, nous avons également accueilli des personnes qui s'intéressaient à ces sujets : élus, fonctionnaires de la fonction publique d'Etat, professionnels de la formation : nous avons voulu notre association la plus ouverte possible pour mieux nous connaître mais aussi mieux nous faire connaître. Car nos missions sont méconnues, ou plutôt, elles sont confondues. Ainsi, les missions de sécurité publique sont assimilées à celles de la police nationale ou de la gendarmerie, celles de prévention de la délinquance et de la

radicalisation souvent attribuées exclusivement aux préfets. Quant aux missions de sécurité civile et de prévention des risques, combien d'entre nous n'ont-ils pas été confondus avec les sapeurs-pompiers ? Notre première mission est donc celle de la pédagogie, et c'est loin d'être la plus facile. Il faut expliquer et expliquer encore à nos interlocuteurs, élus locaux et nationaux, journalistes, administrés, administrations, qui nous sommes et ce que nous faisons. Et il s'agit là d'un préalable indispensable à toute autre forme de discussion sur le fond. Nous déployons donc des trésors de rhétorique pour être le plus concis possible dans nos développements et le plus intéressant. Mais croyez-moi, croyez-moi : évoquer nos missions et la diversité de nos statuts en 10 minutes est une gageure. Car au-delà de ces explications, ce sont des évolutions que nous appelons de nos vœux et cet aspect-là n'est aujourd'hui pas, à mon grand regret, une réussite.

En effet, les agents territoriaux et les cadres sont dans la situation paradoxale où leurs employeurs, les collectivités territoriales, n'écrivent pas leur contrat de travail, à savoir le statut. C'est bien l'Etat

qui tient la plume. Mais les élus locaux ne peuvent, ni ne doivent être exclus de ces discussions. Nous sommes donc dans un jeu relativement compliqué où les collectivités territoriales paient les salaires mais restent relativement impuissantes dans la définition du montant et des missions. L'Etat définit les missions et les conditions d'exercice mais n'emploie pas les agents ni ne les rétribue, et enfin les agents sont extrêmement divisés.

Dans les domaines qui nous intéressent à l'ANCTS, force est de constater qu'il y a une absence d'interlocuteurs pouvant et souhaitant agir, et disposant en même temps de la connaissance du milieu nécessaire à cette action. Les policiers municipaux ne sont pas des policiers nationaux, les ingénieurs et les techniciens ne sont pas des pompiers et les attachés territoriaux coordonnateurs de CLSPD ne sont pas des agents des services de la Cohésion Sociale. J'appelle donc le Gouvernement et les associations d'élus à ouvrir le dialogue avec nous, avec les agents territoriaux exerçant des missions d'autorité. Retrouvons-nous, confrontons-nous même dans le respect mutuel de nos fonctions. Du dialogue il ne peut ressortir rien de mauvais.

L'évolution de la société et du monde entraîne déjà de profonds changements. Il faut concilier globalisation, sur les aspects de terrorisme par exemple, et proximité sur les soucis du quotidien. L'universalisme est nécessaire quand il s'agit de d'évoquer les extrémismes de tous bords, alors qu'une individualisation considérable prévaut pour prendre en charge celles et ceux qui sont tombés dans les pièges d'idéologies nauséabondes. Les collectivités ont d'ores et déjà un rôle à jouer, mais ce n'est pas celui de remplacer l'Etat. Les collectivités territoriales ont besoin de moyens, au sens financier comme au sens humain, et c'est à ce chantier que l'ANCTS entend se confronter depuis sa création.

Alors, quel dénominateur commun à ces cadres territoriaux dont les missions sont méconnues et les statuts ignorés de beaucoup ? Heureusement pour nous, c'est l'envie. Une envie énorme qui anime les membres de l'ANCTS d'améliorer le service public. Nous sommes conscients que la richesse de notre travail est la proximité. Cette proximité, qui peut parfois être usante, elle réside dans la structure

même des collectivités territoriales avec, à leurs têtes, des élus locaux qui sont à la fois passionnés et dévoués. C'est dans cette envie que nous piochons lorsque nous sommes fatigués, voire découragés, car cela nous arrive. C'est cette envie d'améliorer le système que nous allons vous expliquer et tenter de vous faire partager aujourd'hui au cours de ce congrès. C'est cette envie que nous ferons perdurer demain au travers de nos actions, le tout au service de nos élus et des administrés des collectivités.